

produites par le contact du tranchant sur la partie culminante. — Au niveau des genoux, la désarticulation a été opérée d'une manière symétrique, mais la section de la peau n'est pas exactement circulaire; la peau, comme il arrive habituellement, s'est rétractée plus fortement en arrière qu'en avant. — La section a porté en avant, au dessous de la rotule, au niveau même de l'interligne articulaire. — Les condyles du fémur font une légère saillie, ils sont revêtus de leurs cartilages qui commencent à se dessécher et ne portent pas de traces d'entailles produites par l'instrument. — Il n'y a pas non plus de restes des fibro-cartilages interarticulaires qui ont dû rester adhérents aux tibias.

La manière nette et précise dont ces sections ont été pratiquées et les désarticulations opérées suppose des connaissances anatomiques, ou du moins une certaine habitude du dépeçage des chairs. — La section nette et exactement circulaire qui a détaché les deux bras et a désarticulé des omoplates les deux têtes de l'humérus sans les endommager et en respectant leurs surfaces cartilagineuses confirme cette idée que l'opération n'a pas été faite par une main inexpérimentée.

Nous notons comme particularité que plusieurs cheveux adhèrent au cartilage à moitié desséché d'une des têtes de l'humérus; ils ont été mis à part pour être examinés.

La dissection des muscles de la cuisse et du bras nous montre que leur corps charnu a une coloration rouge naturelle, qu'il n'y a pas de graisse dans le tissu cellulaire intermusculaire, et qu'ils ne présentent pas de traces de putréfaction. — Les artères humérale et fémorale, d'un assez petit calibre, ne présentent aucune altération de leur tunique interne.

Si un liquide conservateur a été injecté pour prévenir la putréfaction, les substances employées ne se révèlent ni par l'odeur ni par l'aspect particulier qu'elles communiquent ordinairement aux tissus. — Mais l'analyse chimique seule pouvant permettre d'éclaircir ce dernier point, nous mettons de côté dans un bocal, pour la recherche des substances habituellement employées dans les injections, une certaine partie des muscles de la cuisse.

Nous devons ajouter que, si les membres supérieurs, dans l'état où ils ont été trouvés, pouvaient servir à une dissection pour les régions de l'avant-bras et de la main, les tronçons de cuisse, isolés du bassin et de la jambe, sont tout à fait impropres à une étude anatomique quelconque.

De l'examen qui précède, fait à la Morgue le 7 avril et renouvelé le 8 au matin, alors que quelques signes de décomposition commençaient à se montrer, nous concluons :

1° Les débris humains soumis à notre examen sont constitués par deux membres supérieurs (bras, avant-bras et mains), l'un droit et l'autre gauche, désarticulés au niveau de l'épaule, et deux cuisses, l'une droite et l'autre gauche, désarticulées au niveau des hanches et des genoux par des sections circulaires. Ces quatre membres appartiennent au même individu.

2° Ce sont les membres d'une femme d'âge moyen, autant que nous pouvons en juger (trente à cinquante ans), pourvue d'un certain embonpoint, ayant une taille un peu au-dessous de la moyenne (approximativement 1 m. 54 cent.), dont les mains petites ne portent aucune trace permettant de déterminer la profession.

3° La forme et l'état de conservation de ces débris pouvant faire penser qu'ils proviennent d'un amphithéâtre d'anatomie, il y aura lieu de procéder à une analyse chimique pour rechercher les traces d'une injection conservatrice qui aurait pu y être pratiquée et décèlerait cette origine. — La netteté et la symétrie des sections

supposent une certaine connaissance de l'anatomie, ou tout au moins l'habitude du dépeçage des chairs.

4° S'il est établi qu'une injection conservatrice a été faite dans ces membres, la mort peut remonter à quinze jours. Mais dans le cas contraire elle date au maximum de six à huit jours et est probablement plus récente.

5° Les membres supérieurs et surtout la main gauche portent des traces de violences ayant précédé de très peu la mort et concordant avec l'idée d'une lutte.

6° Le bras gauche porte au lieu habituel un cautère en suppuration et encore recouvert de son pansement.

II^e Rapport. — Examen des débris humains trouvés dans une malle au Mans.

Nous soussignés..., avons procédé aujourd'hui, 23 avril 1878, à l'examen de débris humains trouvés dans une malle abandonnée au Mans et qui paraissent appartenir à une femme connue sous le nom de V^e G..., qui aurait été assassinée par les nommés B..., et L...

Ces débris sont contenus dans une grande malle en bois noir renfermant une boîte plus petite en bois blanc. — Les deux jambes encore revêtues de bas, les pieds chaussés de souliers en étoffe noire et la tête séparée du tronc sont entourés de linges et de débris de vêtements de femme et sont placés en dehors de la petite caisse. — Celle-ci est complètement remplie par le tronc auquel manquent les deux membres supérieurs et les deux cuisses. — Ces parties du corps ont été examinées par nous le 7 avril, et en les réunissant aux débris contenus dans les deux caisses, on reconstitue le corps entier d'une femme de taille au-dessous de la moyenne et d'un certain embonpoint. — Ces débris exhalent une forte odeur de putréfaction.

1° Les deux jambes ont été désarticulées au niveau des genoux par une section presque circulaire de la peau. — La putréfaction y est déjà avancée, et en enlevant les bas, nous détachons l'épiderme. — Nous notons seulement à la partie antérieure de la jambe droite quelques traces d'une suppuration ancienne. — La manière nette dont la désarticulation des deux jambes a été pratiquée se rapporte exactement aux particularités que nous avons notées quand nous avons examiné les cuisses isolément.

2° La tête a été séparée du tronc avec une partie du cou, par une section circulaire très régulière; la désarticulation a été opérée entre la sixième et la septième vertèbre vertébrale. — Par suite de la putréfaction, du détachement de l'épiderme et de la teinte brunâtre ou verdâtre qu'a prise le derme, la face est méconnaissable. Les cheveux se détachent avec l'épiderme du cuir chevelu. — Malgré l'état de décomposition nous pouvons cependant constater à la région du front les traces des lésions produites pendant la vie. — Sur la ligne médiane, à trois centimètres au-dessus de la racine du nez, nous notons l'existence d'une petite plaie contuse qui a sectionné toute l'épaisseur de la peau; au dessous d'elle nous constatons une dépression triangulaire à angles très arrondis de l'os frontal, résultant d'une fracture. — Des esquilles ont été détachées et enfoncées; toutefois le sinus frontal seul, a été ouvert et la cavité du crâne n'a pas été intéressée. — Cette fracture ou perforation, qui ne mesure pas plus de huit à neuf millimètres de diamètre, est telle qu'elle peut résulter d'un coup de marteau fortement asséné et frappant par un de ses angles. — A la partie supérieure droite du front au-dessus de la saillie de la bosse

frontale, la peau porte une plaie contuse intéressant toute l'épaisseur du derme, et au voisinage de cette plaie, dans une étendue de quatre centimètres carrés environ, il y a des traces de contusions multiples, autant que la putréfaction nous permet d'en juger. Mais l'os frontal est intact au-dessous. — Les régions temporales et occipitales ne paraissent pas avoir été le siège d'aucune contusion. Le crâne ouvert avec la scie ne présente de fracture ni à sa voûte ni à sa base. — Le cerveau réduit en une bouillie grisâtre et fétide n'a pu être examiné.

3° Le *tronc*, privé de ses membres et fortement tassé dans la plus petite des deux caisses où il s'est comme moulé, forme une masse informe. La peau présente une teinte grisâtre ou brunâtre et même noirâtre suivant les points ; elle est doublée d'une forte couche de graisse. L'épiderme s'en détache partout.

En examinant la région pectorale gauche, nous trouvons, étagées suivant une ligne oblique en haut et en dehors et partant de la partie gauche du sternum, six petites plaies produites évidemment par un instrument tranchant. — Les deux plus petites, qui n'ont intéressé que les parties superficielles du derme, ont seulement quatre à six millimètres. — Les autres varient de dix à vingt millimètres en longueur et ont pénétré dans la poitrine. Du sang épanché et coagulé est encore reconnaissable entre les fibres du muscle grand pectoral. — Le cartilage de la deuxième côte gauche, au niveau de son union avec la côte, présente deux sections profondes obliques en haut et en dehors ; il a été presque complètement sectionné.

Le poumon gauche a été traversé à un travers de doigt de son bord antérieur, au niveau du deuxième espace intercostal, par l'instrument qui a produit les plaies signalées plus haut.

L'examen du cœur fait découvrir une plaie d'environ un centimètre de longueur à la partie la plus élevée de l'infundibulum du ventricule droit, immédiatement au-dessous de l'origine de l'artère pulmonaire. Une autre plaie, de dimensions semblables, existe sur l'artère pulmonaire au-dessus de ses valvules ; cette plaie a traversé l'artère de part en part et l'instrument, pénétrant plus profondément, a atteint l'aorte dans la portion concave et descendante de sa crosse. — Cette blessure a nécessité une pénétration de l'instrument à une profondeur qui peut être évaluée à dix centimètres environ.

Les autres parties du tronc, autant que la décomposition permet d'en juger, ne sont le siège d'aucune autre trace de violences. Les organes génitaux nous ont paru intacts.

De l'examen qui précède nous concluons :

1° Les débris humains contenus dans la caisse soumise à notre examen sont ceux d'une femme d'âge moyen, de taille au-dessous de la moyenne et pourvue d'un certain embonpoint.

2° Ils appartiennent au même individu que les membres examinés par nous le 7 avril et provenant de l'hôtel garni de la rue Poliveau.

3° La mort peut remonter à un mois. Elle a été causée par l'ouverture du cœur, de l'artère pulmonaire et de l'aorte à l'aide d'un instrument piquant et tranchant qui a pénétré dans la poitrine à une profondeur d'environ dix centimètres.

4° Les plaies contuses du front et la fracture de l'os frontal ont été produites par un instrument contondant tel qu'un marteau et ont dû occasionner la perte de connaissance, mais non causer la mort.

CHAPITRE XI

SUICIDE, DIFFÉRENTS GENRES DU SUICIDE ET FOLIE SUICIDE

Le suicide est loin d'être nécessairement une preuve de folie. — Le suicide n'est point un crime punissable par nos lois. — Complicité du suicide. — Étiologie du suicide : influence de l'hérédité, des conditions atmosphériques, des saisons, du sexe, de l'âge, de l'état civil, de l'ivrognerie, des embarras d'argent, des spéculations hasardeuses, de la politique, de la douleur physique, de l'amour, de l'imitation contagieuse. — Des différents genres du suicide. — Suicide par pendaison. — Caractères différentiels de la pendaison homicide et de la pendaison suicide. — Suicide par suffocation. — Suicide par strangulation. — Suicide par submersion. — Aphyxie par le charbon. — Suicide par empoisonnement. — Suicide par instruments tranchants ou aigus. — Suicide par armes à feu. — Suicide par précipitation. — Folie suicide. — Résumé.

De toutes les questions médico-légales au sujet desquelles la justice invoque si fréquemment le concours et les lumières du médecin, le suicide est sans contredit l'une des plus importantes et l'une de celles qui lui cause le plus d'embarras. Une étude très complète et très minutieuse du sujet est donc indispensable ici. Que de fois, en effet, le médecin légiste ne doit-il pas répondre devant les tribunaux à cette demande : la mort est-elle le résultat d'un suicide, d'un homicide ou d'un accident ? C'est là, un des problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la médecine légale ; aussi lui consacrerons-nous tous les développements nécessaires.

Je me propose de faire un exposé à peu près complet de la question du suicide, en me plaçant surtout au point de vue médico-légal, et en indiquant à propos de chaque variété du suicide, les signes qui permettront de différencier la mort volontaire de l'homicide. Mais avant d'aborder l'étude de ces variétés, il me paraît utile d'entrer dans quelques considérations générales sur ce sujet si vaste et si intéressant.

Le suicide est loin d'être nécessairement une preuve de folie. — Le suicide est l'action par laquelle l'homme met fin à sa propre existence. Il peut être déterminé par les motifs les plus divers et se produire dans les circonstances les plus opposées. Il peut être comme chez Caton et Brutus l'effet du désespoir d'une grande âme, ou, comme chez Chatterton, dont la devise était *désespérer et mourir*, le fait d'une imagination dérégulée ; assez souvent, il est imputable à la folie. Mais nous ne saurions admettre avec Esquiros et Bourdin qu'il faille toujours considérer le suicide comme une maladie, une monomanie par exemple, comme un symptôme constant de folie. Le meurtre de soi-même n'est pas toujours un acte insensé et n'est